

Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le lundi 5 mars 2018 à 20h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Carole Viel	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5
Monsieur Norbert Michaud	Conseiller siège 6

Madame Claudine Castonguay Directrice générale

Trois personnes assistent à la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Pierre Daigneault souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso.2018-39

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point « affaires nouvelles » ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

Réso 2018-40

Il est proposé par Norbert Michaud et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 5 février 2018.

ADOPTÉE

4. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Réso. 2018-41

Il est proposé par Fernand Albert et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant 94 948.34\$

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Claudine Castonguay Dir. gén.

ADOPTÉE

5. AFFAIRES MUNICIPALES

a) PAARRM

Demande de subvention au député pour l'amélioration du réseau routier municipal

Réso 2018-42

PAARRM (programme amélioration au réseau routier municipal)

ATTENDU que la Municipalité de Lejeune doit effectuer des travaux urgents dans les fossés et remplacement d'un ponceau dans le rang 1 et du rechargement de gravier dans le même rang.

ATTENDU que dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal une demande peut être faite,

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité, que la Municipalité demande une subvention au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal au député Jean D'Amour.

Description des travaux : creusage de fossé et rechargement de gravier et remplacement d'un ponceau dans le rang 1 (Côté de la tour),

Le montant demandé est de 15 000\$

ADOPTÉE

b) Transfert du surplus affecté (unité d'urgence) affectation surplus à un autre projet

Réso 2018-43

Considérant que l'offre a été acceptée pour l'achat de l'unité d'urgence au montant de 33,333.00 par la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

Considérant que la municipalité de Lejeune a fait aussi l'acquisition d'équipement incendie usagé au montant de 3,395.00\$:

Considérant qu'il y aura un montant de surplus pour le lettrage du camion et autres (transfert d'équipement, radio etc.).

Considérant que le montant sera pris dans le surplus non-affecté.

Il est proposé par Fernand Albert de transférer le montant non utilisé soit 90 000.00\$ dans un surplus affecté pour l'achat d'un futur camion de voirie.

ADOPTÉE

c) Financement Provincial cellulaire

Réso 2018-44

DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET D'INTERNET HAUTE VITESSE DANS LES MUNICIPALITÉS MAL DESSERVIES

ATTENDU que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont mal desservies par le réseau Internet;

ATTENDU que la faible densité de la population des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les réseaux de télécommunications cellulaire et d'Internet haute vitesse sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a lancé un programme de financement en décembre 2016 appelé *Québec Branché* qui ne finançait que des projets d'Internet haute vitesse;

ATTENDU que *Québec Branché* était un programme adapté aux télécommunicateurs;

Il est proposé par Marguerite Albert appuyé par Carole Viel et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Lejeune demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Lejeune demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant aux MRC et aux municipalités de déposer des demandes financières même si elles ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

ADOPTÉE

d) Financement Fédéral cellulaire

Réso 2018-45

DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DANS LES RÉGIONS MAL DESSERVIES

ATTENDU que la région du Bas-Saint-Laurent compte de nombreuses zones qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU que la faible densité de la population des régions mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les réseaux de télécommunications cellulaires sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU que le 21 décembre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi la « Politique réglementaire de télécom » (réf. : 2016-496) qui énonce l'objectif du service universel suivant : *les Canadiens, dans les régions urbaines, ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans-fils mobiles;*

ATTENDU que le CRTC est en processus d'élaboration d'un régime de financement de la large bande;

ATTENDU que par le régime de financement de la large bande du CRTC, les demandeurs pourront soumettre des propositions pour aménager ou améliorer l'infrastructure d'accès ou de transport des services d'accès Internet à large bande fixes et sans-fils mobiles;

ATTENDU que la « Politique réglementaire de télécom » et les critères du futur régime de financement de la large bande du CRTC ne sont pas clairs relativement au financement de la téléphonie cellulaire;

Il est proposé par Réjean Albert appuyé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Lejeune demande au gouvernement du Canada de mettre en place un régime de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

ADOPTÉE

e) Hydro-Québec modification grille tarifaire

DEMANDE ADRESSÉE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC POUR
MODIFIER LA GRILLE TARIFAIRE DES LOYERS
D'OCCUPATION DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉPHONIES
CELLULAIRES POUR LES PROJETS MUNICIPAUX

Réso 2018-46

ATTENDU que l'occupation du territoire est une priorité du gouvernement québécois;

ATTENDU que la faible densité de la population des MRC et municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents grands télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les MRC et les municipalités devront être partenaires avec les grands télécommunicateurs pour la réalisation des prochains projets de téléphonie cellulaire;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a un vaste réseau de télécommunications partout au Québec;

ATTENDU qu'Hydro-Québec fait une étude pour identifier s'il a des fibres optiques excédentaires qui permettraient à des fournisseurs internet d'utiliser une partie de son réseau pour offrir du service Internet haute vitesse aux régions peu ou mal desservies;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a également une dizaine de tours de télécommunication sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que certaines tours de télécommunication d'Hydro-Québec pourraient solutionner la problématique de couverture cellulaire déficiente dans certaines municipalités;

ATTENDU qu'Hydro-Québec se montre ouvert à partager ses tours pour permettre aux télécommunicateurs d'installer leurs équipements radio de téléphonie cellulaire, moyennant un loyer d'occupation;

ATTENDU que le loyer d'occupation d'Hydro-Québec a une incidence majeure sur la concrétisation ou non de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les MRC et municipalités qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

Il est proposé par Marguerite Albert appuyé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Lejeune

Que les membres du Conseil municipal de la municipalité de Lejeune demandent à la société Hydro-Québec d'appliquer un loyer correspondant à 10 % de la valeur établie par la grille tarifaire actuelle, plafonné à 3 500 \$, pour l'installation d'équipement servant à la téléphonie cellulaire dans une infrastructure appartenant à Hydro-Québec, dans le cas où une MRC et/ou une municipalité seraient impliquées financièrement.

ADOPTÉE

f) Demande d'appui consultation 600MHz

Réso 2018-47

APPUI À LA MRC DE TÉMISCOUATA POUR SES COMMENTAIRES ET RÉPONSES ÉMIS LORS D'UNE CONSULTATION SUR UN CADRE TECHNIQUE, POLITIQUE ET DE DÉLIVRANCE DE LICENCES CONCERNANT LE SPECTRE DE LA BANDE DU 600 MHz (NO. SLPB 005-17)

ATTENDU que le ministère de l'innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) a lancé le 4 août 2017 une consultation sur la délivrance de licences du spectre de 600 MHz (réf. : Avis SLPB 005-17 de la gazette du Canada);

ATTENDU que le spectre de 600 MHz serait favorable aux régions puisque les ondes, moins puissantes, parcourent de plus grandes distances;

ATTENDU que le spectre de 600 MHz serait mis aux enchères par ISDE en 2019;

ATTENDU que par le passé, le processus d'attribution du spectre aux grands télécommunicateurs n'a pas favorisé les régions;

ATTENDU qu'avec l'aide d'un consultant en télécommunication, la MRC de Témiscouata a déposé le 2 octobre 2017 et le 2 novembre 2017 à ISDE des réponses aux questions et des commentaires visant à favoriser le développement de la téléphonie cellulaire dans les régions où le service est désuet et/ou absent ;

Il est proposé par Norbert Michaud appuyé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Lejeune appuient les commentaires et les réponses émis par la MRC de Témiscouata sur la consultation SLPB-005-17 d'ISDE dans le cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 600 MHz.

ADOPTÉE

g)Codest

Réso 2018-48

ATTENDU QUE les fonds de la Codest sont épuisés;

ATTENDU QUE les municipalités participantes, soient Lejeune, Auclair et Saint-Juste-du-Lac, n'ont plus la volonté de contribuer à ce fonds;

ATTENDU QUE les bénéficiaires de l'aide financière octroyées ne remboursent pratiquement pas;

Il est proposé de Réjean Albert et résolu unanimement

Que les municipalités participantes n'injectent plus de fonds dans la Codest;
Qu'il n'y aura plus d'aide financière d'accordée;
Que la Codest essaie de récupérer les sommes accordées et cela avec l'aide des différentes municipalités;
Que la gestion de la Codest reste pour l'instant de la responsabilité de la municipalité d'Auclair.

ADOPTÉE

h) Entente voirie (JAL)

Réso 2018-49

Considérant qu'une rencontre a eu lieu le 15 février 2018 à la municipalité d'Auclair avec les maires et les dg;

Considérant qu'on doit préparer une entente entre les municipalités du JAL pour avoir une entraide pour la voirie;

Considérant qu'il y a plusieurs points à analyser avant pour être équitable entre chaque municipalité;

Il est proposé par Norbert Michaud d'autoriser les maires et les DG, les employés de voirie à travailler sur l'entente et quelques conseillers après la présenter au conseil avant de l'accepté.

ADOPTÉE

Réso 2018-50

i) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) POUR UN PROJET INTERNET PAR WIFI DANS CERTAINES MUNICIPALITÉS DU BAS-SAINT-LAURENT

ATTENDU que la MRC de Témiscouata a déposé le 1^{er} novembre 2017 une demande d'aide financière adressée au FARR pour mettre en place un réseau Internet Wifi dans les périmètres urbains des municipalités qui n'ont pas de service de téléphonie cellulaire;

ATTENDU que l'installation de bornes Wifi dans les rues, les parcs, et les espaces publics situés dans les périmètres urbains des municipalités est une solution alternative au problème de téléphonie cellulaire ;

ATTENDU qu'il est possible de faire des appels et de recevoir des appels avec certains téléphones cellulaires intelligents en utilisant des fonctionnalités par Wifi;

ATTENDU que la MRC de Témiscouata a déposé un projet totalisant 483 000\$, dont 385 000 \$ est demandé au FARR et 98 000 \$ seraient la contribution financière de 35 municipalités participantes réparties sur le territoire du Bas-Saint-Laurent ;

ATTENDU que la contribution de 385 000\$ du FARR serait utilisée pour l'achat et l'installation des équipements servant à la mise en place d'un réseau Internet Wifi, à raison de 11 000 \$ pour 35 municipalités participantes ;

ATTENDU que la MRC de Témiscouata agira à titre de responsable de la demande d'aide financière pour les municipalités du Bas-Saint-Laurent qui désirent faire partie du projet;

Il est proposé par Marguerite Albert appuyé par Carole Viel et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Lejeune abroge la résolution portant le numéro 2018-30 adopté lors de la séance du conseil municipal du 5 février 2018 ;

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Lejeune s'engagent à verser annuellement un montant maximum de 300 \$ pour contribuer au rehaussement de la bande passante Internet

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Lejeune s'engagent à remplacer, en cas de bris d'un ou des équipements, pour un montant maximal de 2 500\$, et ce, pour une durée de 5 ans à partir de la date de mise en service du projet.

ADOPTÉE

j) Système urgence (Spécialité électrique)

Réso 2018-51

Il est proposé par Fernand Albert appuyé à l'unanimité du conseil de faire une demande de prix chez Spécialité électrique de Rivière-du-Loup pour l'installation de deux génératrices, à l'aqueduc et à l'édifice municipal pour faire fonctionner les équipements en cas de panne d'électricité. Les deux génératrices seraient installés en permanence.

ADOPTÉE

k) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Réso 2018-52

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 73 274.00\$ (Soixante-treize mille deux cent soixante-quatorze dollars) pour l'entretien du réseau routier municipal pour l'année 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Norbert Michaud et résolu que la municipalité de Lejeune informe le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

l) Demande d'appui moral des municipalités du Témiscouata concernant le projet d'aménagement d'une station récréotouristique et d'un camping à la plage de Pohénégamook

Le conseil ne donne pas son appui pour l'instant

m) Appui Semaine Santé mentale

Réso 2018-53

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2018

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule **du 7 au 13 mai** ;

Considérant que le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

Par conséquent, je Pierre Daigneault, maire de Lejeune, proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « **Semaine de la santé mentale** » dans la municipalité de Lejeune et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Agir pour donner du sens*.

ADOPTÉE

6. COTISATION ET MEMBERSHIP

a) Action Chômage Kamouraska (renouvellement 2018)

Réso 2018-54

ATTENDU QU'une demande d'aide financière nous est demandée;

ATTENDU QU'Action chômage Kamouraska inc. est un organisme sans but lucratif qui œuvre au sein de la population depuis 30 ans et qui a pour mandat la défense des droits des chômeurs et chômeuses.

ATTENDU QU'il est maintenant possible de devenir membre corporatif d'Action chômage Kamouraska inc. pour un montant de 50 \$ par année.

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu unanimement, que la municipalité renouvelle sa carte de pour l'année 2018.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION

a) Congé période estival (bureau)

Réso 2018-55

Considérant qu'il faut faire une demande à chaque année pour les congés estivaux;

Considérant que cette année les vacances pour la construction sont du 21 juillet au 5 août;

Il est proposé par Carole Viel et résolu à l'unanimité que le bureau sera fermé durant cette période

ADOPTÉE

b) Renouvellement service Kopilab 2018

Réso 2018-56

Il est proposé par Fernand Albert et résolu unanimement que la municipalité renouvelle le contrat de service avec les services Kopilab pour l'année 2018-2019 et d'autoriser la directrice générale a signé. Le prix par copie est de 0.017 et ce qui est inclus est la main d'œuvre, les pièces, les frais de déplacement, la poudre et la bouteille de récupération.

ADOPTÉE

c) Formation Excel

Personne ne s'inscrit à cette formation.
Le conseil désire attendre pour préparer une formation aux organismes de la municipalité.

8. RESSOURCES HUMAINES

a) Formation administration

Réso 2018-57

Il est proposé par Marguerite Albert de faire suivre la formation à Nathalie Charron (directrice générale adjointe)
Le cours : Directeur générale et secrétaire-trésorier : environnement légal, politique et public La formation est donnée par l'ADMQ d'une durée de 15 heures environ. Le coût pour les non-membre est de 423\$ plus des frais de 95\$ pour le premier cours. Pour l'accès à la plateforme de formation et la vérification technique.

ADOPTÉE

9. VOIRIE

a) Règlement #91 Ponceau

Le conseil a décidé de modifier le règlement afin que la municipalité assume les frais. Un avis de motion devait être présenter au prochain conseil...

b) SEAO Réflexion rang 1 et 2

Réso 2018-58

Sur la proposition Norbert Michaud, il est résolu de mandater la directrice générale pour aller en appel d'offre sur le site du SEAO pour la réflexion du rang 1 et 2.

ADOPTÉE

c) Soumission abat poussière

Réso 2018-59

A l'étude pour faire un camion ou remorque pour faire l'épandage de l'abat poussière

Pour cette année il est proposé par Fernand Albert de faire une demande de prix comme par les autres années.

ADOPTÉE

d) Renouvellement pic de sable rang 2(BNE)

Réso 2018-60

Sur une proposition de Réjean Albert appuyé à l'unanimité de renouveler le bail (BNE) pour conserver le droit d'exploiter le site, un montant de 285.60\$ pour l'année, faire parvenir le chèque à la MRC de Témiscouata.

ADOPTÉE

e) Problématique poteau d'hydro rue de l'église

Le maire Pierre Daigneault continue les démarches.
La directrice générale informe le conseil qu'elle a avisé l'assurance.

10. ORGANISME MUNICIPAL

a) Tableau de bord

Réso 2018-61

ADOPTION DU TABLEAU DE BORD DE GESTION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Lejeune ont pris connaissance du rapport annuel 2017 en sécurité incendie appelé tableau de bord de gestion, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Témiscouata;

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement,

QUE le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Lejeune soit adopté en tant que rapport annuel pour l'an 2017.

ADOPTÉE

b) Appel d'offre unité d'urgence GMC 1978

Réso 2018-62

Attendu que La municipalité a fait l'acquisition d'une unité d'urgence plus récente;

Attendu que nous utiliserons plus l'unité d'urgence GMC 1978

Il est proposé par Norbert Michaud et résolu unanimement de leur donner l'autorisation à Claudine Castonguay DG de lancer l'appel d'offre sur le site internet de la municipalité et l'afficher aux deux endroits où l'on affiche les avis publics.

ADOPTÉE

c) Radio onde courte

Réso 2018-63

Il est proposé par Réjean Albert et à l'unanimité du conseil de faire transférer la radio onde courte dans la nouvelle unité d'urgence

ADOPTÉE

11. CORRESPONDANCES

Le maire en fait la lecture

12. DEMANDE DE DONS

a) Cadet demande contribution

ATTENDU QUE le corps de Cadets 1027 Paul-Triquet de Cabano sollicite notre participation au financement des activités des jeunes,

ATTENDU QUE cet appui nous permet de réaliser un programme d'activités enrichissantes pour les cadets cadettes,

ATTENDU QUE les jeunes proviennent de tous les horizons témiscouatins,

ATTENDU QU'il n'a aucun cadet de Lejeune. Le conseil ne fait pas de don.

Réso 2018-64

b) Fondation des sourds

Il est proposé par Fernand Albert et appuyé à l'unanimité de faire un don de 25.00\$ pour la fondation des sourds du Québec. Considérant qu'il y a quelques personnes avaient ce problème dans notre municipalité.

ADOPTÉE

13. AFFAIRES NOUVELLES

Réso 2018-65

a) Lettrage nouvelle unité d'urgence

Considérant l'achat de la nouvelle unité d'urgence pour les pompiers
Considérant qu'il faut la faire identifier
Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité de faire le travail par Mario Lebel au montant de 575\$ installation et taxes comprise

ADOPTÉE

Réso 2017-66

b) Toile (porte) chambre à sable

Considérant que la toile (porte) de la chambre à sable est fissurée à bien des endroits

Considérant que nous avons demandé de prix à deux spécialistes

Considérant que les toiles du Bas-St-Laurent est moins dispendieuse

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'une toile de 20 X 20 de filet de P.V.C. au montant de 1 200.00\$ avant taxes.

ADOPTÉE

Réso 2018-67

c) Appui municipalité de Biencourt (Caisse)

"Sur proposition dûment appuyé par le conseiller Réjean Albert, il est unanimement résolu que le conseil municipal de la municipalité

de Lejeune. demande au conseil d'administration de la caisse des Lacs de Témiscouata de sursoir à sa décision de fermeture de la caisse de Biencourt prévue pour le 9 mars prochain.

Qu'un délai d'un an soit accordé afin d'analyser toutes les alternatives possibles. Qu'un comité constitué d'intervenants chevronnés sélectionnés par le milieu puisse analyser dans la prochaine année toutes les alternatives, tenant et aboutissement, pour faire sur notre territoire "**une institution financière proche des besoins de sa population**".

Par le fait même, pour la prochaine année que tout projet de fermeture de comptoir Desjardins sur le territoire sera reporté. Nous comprenons le Mouvement Desjardins, nous tenons simplement à faire partie de la solution."

ADOPTÉE

d) Demande pour morcellement

Nous avons reçu cette demande aujourd'hui, le conseil ne la trouve pas complète. À suivre à la prochaine rencontre. Nous allons avertir le demandeur.

e) Demande d'appui concernant le projet d'acquisition d'un camion échelle- programme « aide financière pour la mise en commun d'équipements d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal »

Le conseil ne donne pas son appui pour l'instant

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Fernand Albert propose la levée de la séance à 21h15

Pierre Daigneault

Claudine Castonguay

Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.